



#LALETTREDELARELANCE

Construire la France de 2030

L'édito

Le 21 septembre 2020, Bruno Lemaire, ministre de l'économie, des finances et de la relance a présidé la première réunion du comité de pilotage du plan de relance.

Il s'agit d'accompagner la mise en oeuvre la plus rapide du plan de relance au profit de tous les Français et de tous les territoires.

Dans cet objectif, j'ai décidé la mise en place d'un comité de pilotage local de la relance.

Le travail partenarial mis en oeuvre au printemps dernier ayant rencontré l'adhésion de tous, c'est autour du même dispositif que se construira, avec les socio-professionnels, cette instance.

Le comité de pilotage permettra d'échanger sur les mesures mises en place, de partager sur les projets, d'identifier les bonnes pratiques et les éventuels points de blocage.

Travail partenarial, rapidité de déploiement des dispositifs, réactivité face aux éventuels blocage, suivi fin des mesures seront, pour moi, les clés du succès du plan de relance en Corrèze.



Salima Saa - Préfète de la Corrèze

Appel à projets bâtiments publics

Impact
Artisanat
BTP

« Le plan de relance permet d'accélérer la politique immobilière de l'État, c'est une formidable opportunité pour améliorer les conditions de travail des agents, pour rationaliser le parc immobilier de l'État et ses coûts de fonctionnement dans la durée, tout en réalisant un véritable saut qualitatif en matière d'efficacité énergétique. Avec 4 milliards d'euros dédiés à la rénovation thermique des bâtiments publics, nous souhaitons irriguer les territoires avec des projets concrets et un souci d'exécution rapide. »

Olivier Dussopt, ministre délégué

4 milliards d'euros viendront ainsi irriguer les territoires et dans des délais rapides. Les projets proposés par les préfets seront instruits au niveau régional (chantiers de - de 5 millions d'euros) ou national pour des décisions annoncées au plus tard au cours du mois de novembre 2020.

C'est donc une réelle opportunité pour les entreprises du BTP de notre département.

Afin de les aider à postuler sur les marchés correspondants, la direction départementale des territoires a mis en place un outil d'information sur les chantiers à venir en Corrèze. Au-delà de l'immobilier de l'Etat, et en collaboration avec les établissements publics de coopération intercommunale, c'est la connaissance de l'ensemble des marchés liés aux bâtiments qui est visée. Les entreprises locales disposeront ainsi d'un accès facilité à la commande publique.

Décarbonation de l'industrie

Impact
Industrie

Avec 30 milliards d'euros qui lui sont consacrés, la transition écologique est un axe majeur du plan de relance.

Une priorité est d'aider l'industrie à moderniser son outil de production tout en réduisant son empreinte carbone.

Dans cette optique, deux appels à projets et un appel à manifestation d'intérêt sont ouverts pour soutenir la décarbonation des entreprises industrielles

- **AAP IndusEE** : aide à l'investissement pour la décarbonation de l'industrie via des projets d'efficacité énergétique sur les procédés et/ou les utilités ;
- **AMI IndusDECAR** : évolution des procédés au service de la décarbonation dans l'industrie – Projets d'implémentation de procédés matures d'électrification, de nouveaux usages matières, ou autres, dans l'industrie ;
- **AAP Biomasse Energie et Entreprises**

Si ces premiers appels à projets et à manifestation d'intérêt concernent des opérations d'envergure, le volet décarbonation de l'industrie comporte la création d'un guichet pour soutenir des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique de plus petite taille notamment pour les PME et les TPE. Ce guichet est confié à l'agence de service et de paiement, et un prochain arrêté précisera la liste des équipements éligibles.

Les appels à projets et l'appel à manifestation d'intérêt sont consultables sur le site www.ademe.fr

Des prêts privilégiés pour les projets des collectivités locales

Impact
collectivités
locales

A compter du 20 septembre 2020, une enveloppe de prêts de 12 milliards d'euros accordés sur fonds d'épargne est mise à disposition des collectivités locales et sera également ouverte à de nouveaux acteurs comme les agences de l'eau.

Désormais, la part du besoin de financement pouvant faire l'objet d'un prêt pourra être rehaussée jusqu'à 100% des besoins pour les projets liés à la transition écologique et environnementale.

L'ensemble des prêts sur les projets éligibles bénéficiera d'un taux privilégié correspondant au taux du livret A majoré de 0,6 %.

Un guide pour les chefs d'entreprises industrielles

Impact
Industrie

Pour que les chefs d'entreprises s'approprient la boîte à outils des dispositifs de soutien et d'accompagnement, la direction générale des entreprises a publié un guide rassemblant l'ensemble des mesures destinées aux TPE/PME et ETI industrielles.

Le guide, régulièrement actualisé, est disponible sur le site du ministère de l'économie, des finances et de la relance <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/politique-industrielle/dispositifs-entreprises-industrielles.pdf>

Afin de renforcer cette information, le réseau des CCI contactera directement les entreprises industrielles afin de leur présenter ces dispositifs. En Corrèze, la CCI contactera ainsi plus d'une centaine d'entreprises.



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

Liberté
Égalité
Fraternité